

Département de l'Allier

Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt-six, le 09 Avril à 18 h, le conseil municipal s'est réuni à la salle de la Mairie de Louchy Montfand, sous la présidence de M. Bruno CHANET.

Convocation du 31 Mars 2026

Etaient présents : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Anthony LANDRIEAUX, Philippe CLUZEL, Jacqueline REDON, Véronique JUTIER, Franck PETIT-JEAN , Emmanuel SCOTTON, Jean-michel FERRIER, Françoise MICHEL, Rebecca RITACCO-NEVES

Secrétaire de séance : Chantal LAPLANCHE

Vote du CFU 2025 pour la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Bruno CHANET, Maire de la commune, expose aux membres que le CFU est établi par les Receveurs à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le CFU est ensuite soumis au vote.

Après en avoir délibéré,

-vote le CFU 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

- déclare que le CFU dressé, pour l'exercice 2025, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2025 de la commune :

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ; constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	59 245.63
Un excédent reporté de	172 857.54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	232 103.17 €
Un déficit d'investissement de	654 603.60
Un excédent des restes à réaliser de	377 683.68
Soit un besoin de financement de	276 919.92

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	232 103.17
Affectation complémentaire en réserve (1068)	232 103.17
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	654 603.60

Vote du CFU 2025 pour l'assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Bruno CHANET, Maire de la commune, expose aux membres que le CFU est établi par les Receveurs à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le CFU est ensuite soumis au vote.

Après en avoir délibéré,

-vote le CFU 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

- déclare que le CFU dressé, pour l'exercice 2025, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2025 de l'assainissement:

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ; constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	6 753.26
Un excédent reporté de	28 068.22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	21 314.96
Un excédent d'investissement de	45 000.69
Un déficit des restes à réaliser de	0
Soit un excédent de financement de	45 000.69

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	21 314.96
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0
Résultat d'investissement reporté (001) Déficit	0

Délibération concernant la modification des taux d'imposition pour l'année 2026

En application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Taux proposés pour 2026 :

Taxe foncière bâtie : 33.20

Taxe foncière non bâtie : 30.42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des anciens taux de 2025 reconduit en 2026.

Délibération concernant le vote du taux d'imposition taxe habitation pour l'année 2026

En application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cependant, le taux de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires perdure, et le conseil municipal est tenu de le voter chaque année.

Taux proposés pour 2026 :

Taxe habitation maison secondaire : 11.40 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des anciens taux de 2025 reconduit en 2026.

Vote des subventions aux associations :

La somme prévue au budget 2026 est maintenue cependant la commission des finances va se réunir le 19 mai afin de calculer la somme attribuée à chaque association en fonction de leurs licenciés.

Vote du budget primitif 2026 de la commune :

Après avoir entendu le projet du budget primitif 2026, le conseil municipal, à 11 voix pour, vote les propositions nouvelles du budget de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	904 235.44 dont 38 054.01 de Reste à réaliser
Recettes	904 235.44 dont 415 737.69 de Reste à réaliser

Fonctionnement

Dépenses	347 907.20
Recettes	347 907.20

Vote du budget primitif 2026 du service d'assainissement :

Après avoir entendu le projet du budget primitif 2026, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les propositions nouvelles du budget de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	68 173.86
Recettes	68 173.86

Fonctionnement

Dépenses	58 060.58
Recettes	58 060.58

Délibération n°05/AVRIL 2026 – ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE

(Demande de l'Académie de Clermont-Ferrand)

Le Conseil Municipal de la Commune de Louchy-Montfand,

Vu le courrier du mois de Mars 2026 de l'Académie de Clermont-Ferrand pour la demande de renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques de l'Allier ;

Vu le conseil d'école du jeudi 19 mars 2026 se prononçant sur le maintien de la semaine de quatre jours

Considérant la proposition, de Monsieur le Maire, de maintenir l'organisation de la semaine scolaire actuelle ci-dessous pour l'école de LOUCHY-MONTFAND;

Blocs-horaires d'enseignement :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3 h 00	3 h 00		3 h 00	3 h 00
Après midi	3 h 00	3 h 00		3 h 00	3 h 00
Pause méridienne	1 h 30	1 h 30		1 h 30	1 h 30

Horaires d'entrée et de sortie des classes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h45 - 11h45	08h45 - 11h45		08h45 - 11h45	08h45 - 11h45
Après midi	13h15-16h15	13h15-16h15		13h15-16h15	13h15-16h15

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE : le maintien de l'organisation de la semaine scolaire actuelle pour l'école de Louchy-Montfand.

DELIBERATION N° 02-2026 demande de subvention provenant des produits des amendes de police pour l'aménagement du parking devant le terrain de football : programme 2026 :

Pour l'amélioration de la sécurité dans le bourg et la fluidité du stationnement à l'abord du stade dû à une forte fréquentation depuis la modernisation du terrain synthétique,

il a été décidé à l'unanimité des membres présents d'aménager un parking devant le stade rue des écoliers.

La subvention sollicitée s'élève à 13 811.17 € €

Le montant retenu pour les travaux est de 46 037.25 € HT

<u>Plan de financement</u> :	coût total	46037.25 HT
Subvention amende de police 30 %		13 811.17
Fonds propres		32 226.08 HT

Questions diverses :

- Mise en place des bons cadeaux pour les naissances :
La somme de 40 € sera allouée pour une naissance. Un bon cadeau sera acheté à Centrakor. Mesdames Laplanche et Michel sont en charge de ce dossier.

• Choix de la date de la randonnée JO :
La date du dimanche 5 Juillet est choisie. Mme Ritacco-Neves est la référente de cette manifestation.

- Demande de bons cadeaux pour la manifestation Natura Louchy :

M Buvat, responsable de l'organisation Naturalouchy a demandé si la commune pouvait offrir des lots pour la manifestation. Il est décidé d'offrir 3 bons de 50 € de chez Sport Evasion. Mme Ritacco-Neves est en charge de la commande.

- Sondage mutuelle communale :

Le conseil municipal décide de distribuer dans chaque boîte aux lettres, un sondage concernant un projet de mutuelle communale.

- Compte rendu de la commission communication :

Bulletin municipal : proposition d'une publication par an en fin d'année ou début d'année suivante et non 2 qui portent à confusion.

On va débiter la chasse aux sponsors. Réunion à prévoir début juin pour revoir la liste plus liste complémentaire issues des bulletins des autres communes (M Petit-jean s'en occupe) et préparer les courriers.

Messieurs Petit-jean et Ferrier souhaitent faire un livret touristique reprenant les différents, châteaux, lavoirs, l'église ... du village. Cela permettrait aussi de mettre des petits parcours de rando.

Le but serait également de mettre tous les gîtes existants. Il serait distribué à l'office de tourisme et en mairie et actualisé régulièrement. Il faudra qui peut se charger du financement (mairie, LMP...).

. Site internet : à revoir dans son intégralité pour le moderniser M Scotton s'en charge.

. Proposition de créer un compte Instagram et YouTube pour partager les vidéos. Les administrateurs seront les mêmes que pour Facebook.

. Poster de Louchy : M Petit-Jean voit avec l'office de tourisme pour savoir quelles sont les modalités.

- Proposition de couper le buisson devant le cimetière :

M Le Maire propose d'enlever le buisson devant le cimetière.

Le conseil municipal propose que Mme Michel s'occupe du dossier.

Possibilité de mettre deux arbres de chaque côté de l'allée. Elle doit voir avec M Carte.

- Mise en place du plan d'action communale :

Un tableau excel sera envoyé à chaque membre du conseil après la réunion afin de lister les tâches à faire pour certains d'entre eux.

Un rappel sera envoyé aux personnes concernées une semaine avant le prochain conseil.

- Avenir de la cantine :

Mme Redon se pose la question sur le remplacement de la cantinière en septembre prochain.

Monsieur le maire et Mme Laplanche font savoir que ce sujet a été abordé lors de la réunion du SIVOS et qu'il est souhaitable que la cantine reste à Louchy-Montfand avec une nouvelle cantinière.

- Incivilité aux abords du stade de football :

Suite à une réclamation d'un riverain proche du terrain de football, Monsieur le Maire a informé le président de l'ASL que les licenciés doivent tenir les abords du stade propre et ne pas uriner dans la propriété voisine.

Des poubelles et urinoirs sont à la disposition des usagers du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Prochains conseils municipaux : Mardi 19 Mai à 19 h 00

Le Maire,

Bruno CHANET